

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-86
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 septembre 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 20

Nbre de suffrages exprimés : 25

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Omar RABEL.

MM Denis NEDEZ. Gerard PATEREK. Mme Martine MICHAUD sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Jean-Claude HERARD et de Mme Georgette CUENOT.

Excusés : Jean-Claude HERARD. Georgette CUENOT Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Absents : Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Jean-Claude HERARD	pouvoir à M. Philippe GAUTIER
Georgette CUENOT	pouvoir à M. Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à M. Armando LOPES
Catherine PARROT	pouvoir à Mme Elisabeth COQU
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à M. Pierre MOSSINA
Jean-Louis RENGGLI	pouvoir à M. Omar RABEL
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Mme Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 07 septembre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Dominique DANGEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à **LA MAJORITE** des voix présentes et représentées (29 voix Pour, 1 abstention M. MOSSINA).

**FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS- MARCHE PAYSAN.
CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-
EXPOSANTS ET RESPONSABLES D'ANIMATIONS**

Accusé de réception en préfecture
N° 20230922-2023-86-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

*Extrait du registre des délibérations n°2023-86***FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS- MARCHE PAYSAN.
CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-EXPOSANTS ET
RESPONSABLES D'ANIMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Paysannerie et des Vieux métiers aura lieu le Dimanche 01 octobre 2023 de 10 heures à 18 heures, rue Villedieu et Parvis Emile Peugeot, Rue des Glaces avec la prise en charge par la Ville de Valentigney de la partie du Marché et la partie animation-artisan-exposant.

L'Association « Ville Village Nature » participera à cette manifestation et assurera les activités habituelles telles que râpage de choux et de raves, fabrication de pain, cancoillotte, jus de pomme, buvette et petite restauration dans l'enceinte du Musée de la Paysannerie.

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville fait appel à divers artisans-exposants et animations avec lesquels il est nécessaire de passer une convention.

Les participations financières sont les suivantes :

- **Monsieur CLEMENT Jean-François** avec l'animation de rue en clown, pour 300 euros.
- **Monsieur PRIORESCHI Lionel** pour l'animation de rue avec Orgue de Barbarie pour 250 euros.
- **Madame HERARD Ariane**, pour l'exposition et la fabrication de poteries artisanales pour 80 euros.
- **Monsieur VAUGE René**, pour l'exposition et la fabrication d'objets de vannerie pour 80 euros.
- **Monsieur BANDELLIER et les Cavaliers Randonneurs Beaucourtois** proposent les balades à poney pour 80 euros.
- **Monsieur PESSINA Alain** pour l'exposition et la fabrication d'objets de bois tournés pour 80 euros.
- **Madame ANDRE Christine** pour l'exposition et la réalisation de travaux de macramés pour 80 euros,
- **Monsieur MOUGEL Yvon** pour l'exposition et la réalisation de poses de tavaillons pour 80 euros,
- **Monsieur MOUTON David** pour l'exposition et les animations autour du chantournage pour 80 euros,
- **Monsieur BEDEL Laurent** pour l'exposition et la réalisation de reliures pour 80 euros
- **Monsieur SOMMER Denis** pour les animaux de la ferme et le parcours en tracteurs pour enfants pour 200 Euros
- **Monsieur NURDIN Jean-Luc** pour une animation de remoulage ambulante pour 100 Euros.
- **La Société Avicole de Belfort** pour l'exposition d'une Basse-Cour pour 80 Euros

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées (MM Denis NEDEZ. Gerard PATEREK. Mme Martine MICHAUD sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M Jean-Claude HERARD et de Mme Georgette CUENOT), **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** les conventions correspondantes,
- **FAIRE PROCEDER** au versement des participations financières sus mentionnées aux artisans, exposants et animations.
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER